

Communiqué de presse
Lyon, le 10 janvier 2023

LA VILLE DE LYON S'ENGAGE AVEC L'ARS ET L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES AUTOUR D'UN NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Ville de Lyon, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, CCAS de Lyon, 9 Mairies d'arrondissement de Lyon, France Asso Santé, Préfecture du Rhône, CPAM du Rhône, CAF du Rhône, Métropole de Lyon, Académie de Lyon Éducation Nationale, Hospices Civils

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LYON



2022
2027

de Lyon, Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc, Centre Léon Bérard, Centre Hospitalier Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Centre Hospitalier Saint-Jean-de-Dieu, Centre Hospitalier Le Vinatier, Université de Lyon, RES, IREPS, URPS médecins, URPS infirmiers, URPS masseurs-kinésithérapeutes, URPS pharmaciens, URPS sages-femmes, URPS chirurgiens-dentistes, ANSES, Ligue contre le Cancer

Après deux ans de pandémie, dans un contexte de dérèglement climatique, avec des inégalités sociales, territoriales et environnementales qui s'amplifient et une crise profonde des professions de santé, les défis sont nombreux pour garantir aux Lyonnaises et aux Lyonnais, un bon état de santé physique, mentale et sociale. Le nouveau contrat local de santé qui vient d'être signé ce mardi 10 janvier 2023 à l'Hôtel de Ville de Lyon, vise justement à répondre à ces enjeux pour la période 2022-2027.

Ce contrat local de santé comprend 43 actions regroupées autour de 4 axes et d'un axe transversal, fruit d'un travail partenarial avec de nombreux acteurs de la santé présents sur le territoire lyonnais.

« Par ces 43 actions issues d'une large concertation des citoyens et des acteurs locaux, nous allons pouvoir travailler sur les grandes priorités du territoire. Grâce à l'implication de tous, le Contrat local de santé sera, j'en suis sûre, un succès et une étape importante vers une meilleure santé collective ! », **Céline DE LAURENS, Adjointe au Maire de Lyon déléguée à la Santé, la prévention et la santé environnementale.**

« Au travers de ce Contrat local de santé, l'ARS et la Ville de Lyon partagent le même regard sur les priorités de santé globale, sur la nécessité de fédérer les acteurs locaux, de renforcer leur coopération, de mettre en cohérence les démarches locales de santé. Plus précisément l'ARS a souhaité s'engager de façon plus soutenue aux côtés de la Ville de Lyon dans un objectif de réduction des inégalités sociales de santé et d'amélioration de la santé de tous. Je souhaite que la dynamique se poursuive avec un suivi et une évaluation précise de ce que produira ce CLS de deuxième génération. Je souhaite surtout que ce contrat produise des effets tangibles et bénéfiques pour la santé des Lyonnais. », **Philippe GUÉTAT, directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.**

Une démarche de co-construction avec l'ensemble des partenaires de santé

La démarche de co-construction du Contrat local de santé est le résultat d'une politique de santé volontariste de l'équipe municipale lyonnaise, qui mêle une approche One Health - «Une seule santé» à un souhait de renforcer la démocratie sanitaire en particulier après la crise sanitaire. Dès l'origine, les réflexions ont été conduites dans une démarche innovante de concertation et de co-construction associant des publics diversifiés : professionnels de la santé, acteurs associatifs, institutionnels et environnementaux, acteurs de l'éducation, de l'enseignement, de la politique de la ville, du social, de l'urbanisme, de l'enfance, de la recherche, agents et élus de la Ville de Lyon, habitant et usagers du système de santé. Au total, ce sont plus de 2000 personnes qui ont participé aux réflexions et qui ont ainsi pu partager leur vision de la santé et exprimer leurs besoins et attentes en matière de santé.

Le contrat local de santé se décline en 43 actions organisées autour de 4 axes

Forte d'un écosystème de santé riche et engagé, ce contrat local de santé permet de construire une stratégie commune pour répondre plus efficacement aux grands enjeux de santé auxquels sont confrontés les Lyonnaises et les Lyonnais.

Axe 1 : Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous

- ❖ Formaliser un premier plan d'actions contre les perturbateurs endocriniens
- ❖ Structurer un plan d'actions pour l'air intérieur des établissements recevant du public (ERP) et participer à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur
- ❖ Améliorer la qualité des logements
- ❖ Résorption des nuisances sonores et prévention des risques auditifs
- ❖ Limiter l'exposition des Lyonnaises et des Lyonnais (en particulier les plus vulnérables) aux champs électromagnétiques
- ❖ Développer et mettre en œuvre l'approche urbanisme favorable à la santé dans la planification urbaine et les aménagements urbains
- ❖ Afficher des exigences de santé dans les constructions et rénovations des ERP municipaux
- ❖ Mettre en avant l'approche une seule santé dans le cadre de la gestion de l'écosystème urbain

Communiqué de presse
Lyon, le 10 janvier 2023

- ❖ Développer une approche bénéfices-risques dans les actions de végétalisation
- ❖ Limiter les impacts des lumières artificielles sur la biodiversité urbaine et la santé humaine
- ❖ Faciliter l'accès à l'information en Santé-environnement
- ❖ Faciliter le lien social entre les habitantes et les habitants

Axe 2 : Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé

- ❖ Expérimenter un modèle de financement de la prévention à Lyon
- ❖ Soutenir le déploiement d'activité physique adaptée et de sport santé dans la ville
- ❖ Informer, accompagner et faciliter l'accès à une alimentation saine
- ❖ Informer et fédérer les acteurs autour des enjeux de la vaccination
- ❖ Renforcer la lutte contre les addictions (tabac, drogues, alcool, écrans...)
- ❖ Renforcer la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et la prévention des pratiques sexuelles à risque
- ❖ Accompagner les communautés professionnelles territoires de santé (CPTS) et les maisons de santé pluri professionnelles dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé
- ❖ Sensibiliser aux enjeux de santé et de santé environnementale dès la grossesse et la petite enfance
- ❖ Développer et coordonner les actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé à destination des enfants de 3 à 11 ans, des jeunes de 12 à 18 ans
- ❖ Développer les actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé à destination des jeunes de 18 à 25 ans.
- ❖ Renforcer des actions de prévention et de promotion de la santé à destination des 60 ans et plus
- ❖ Déployer des actions en promotion et prévention de la santé à proximité des publics vulnérables.

Axe 3 : Favoriser un accès à la santé et aux droits de santé pour tous

- ❖ Faciliter l'accès au médecin traitant
- ❖ Faciliter l'accès aux soins d'urgence et aux soins non programmés
- ❖ Développer des actions de soins et d'accès aux droits en santé à destination des personnes les plus éloignées du système de santé
- ❖ Accompagner l'installation de professionnels de santé pour répondre aux besoins en matière de santé des habitants et davantage mailler le territoire
- ❖ Développer des dispositifs expérimentaux pour améliorer l'accès aux soins des plus jeunes dans le cadre de la Cité Educative
- ❖ Faciliter l'accès aux soins d'urgence et aux soins non programmés en santé mentale
- ❖ Faciliter la prise en charge des troubles du neuro-développement

Axe 4 : Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé

- ❖ Renforcer la mise en réseau entre les CH psy et les professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, psychiatres, psychologues)
- ❖ Créer une maison des femmes
- ❖ Renforcer l'approche One Health sur tout le territoire lyonnais
- ❖ Développer la formation en santé mentale pour les élus et les agents
- ❖ Structurer et animer des réseaux d'acteurs de la prévention articulés autour de publics cibles et/ou des objectifs communs
- ❖ Faire connaître les appels à projets aux partenaires du Contrat local de santé
- ❖ Organiser des cycles de conférences partagés entre les partenaires du Contrat local de santé
- ❖ Développer la mise en réseau des acteurs impliqués dans la gestion de crise pour faciliter la prise en charge médico-psychologique
- ❖ Intégrer le service sanitaire des étudiantes et étudiants en santé aux actions de prévention mises en place dans le cadre du Contrat local de santé
- ❖ Favoriser l'implantation de l'Académie de l'OMS dans l'écosystème lyonnais
- ❖ Création d'un conseil scientifique du Contrat local de santé
- ❖ Développer l'observation en santé et Santé-environnement sur le territoire de Lyon

Axe Transversal : Appréhender la santé dans son acception globale, en lien avec la démarche One Health de l'OMS, pour chacune des actions du Contrat local de santé

Le concept One Health « une seule santé » reconnaît les liens étroits entre la santé humaine celle des animaux et la santé de l'environnement et des écosystèmes. Cette approche est

Communiqué de presse

Lyon, le 10 janvier 2023

centrale et signale le renouveau de la conception de la santé voulu par l'ensemble des partenaires du Contrat local de santé. Porté en axe transversal, il encode la vision, teinte chacune des actions et garantit la cohérence de l'ensemble de la stratégie. Il s'agit de promouvoir une approche collaborative, multisectorielle et multidisciplinaire dans le but de **trouver des solutions optimales pour la santé en tenant compte de l'interaction entre les personnes, les animaux et l'environnement.**

Le Contrat local de santé ce sont 35 signataires engagés pour la santé des Lyonnaises et des Lyonnais

Ville de Lyon, ARS Auvergne-Rhône- Alpes, CCAS de Lyon, Mairies d'arrondissement de Lyon, France Asso Santé, Préfecture du Rhône, CPAM du Rhône, CAF du Rhône, Métropole de Lyon, Académie de Lyon / Education Nationale, Hospices Civils de Lyon, Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc, Centre Léon Bérard, Centre Hospitalier Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Centre Hospitalier Saint-Jean-de-Dieu, Centre Hospitalier Le Vinatier, Universités de Lyon, RES, IREPS, URPS médecins, URPS infirmiers, URPS masseurs-kinésithérapeutes, URPS pharmaciens, URPS sages-femmes, URPS chirurgiens-dentistes, l'ANSES, Ligue contre le Cancer

Des dizaines de partenaires : *Acoucité, ADEPAPE69, Air des Lyonnais, ARHM, Armée du Salut, APPOR, Apsytude, ASSI, ALS, ATMO AURA, Avenir Santé, Cabiria, CDHS, CIDFF, Centres sociaux, CEREMA, CIRC, la COMUE, COREVIH, les CPTS du 5^e et du 7^e arrondissements, Crèche Les Septimousses, DimFit, Foyer Notre Dame des Sans Abris, France Horizon, Habitat et Humanisme, Halppy Care, Imagineo, Interface 9, Maison des adolescents du Rhône, Le Mas, Médecins du Monde, Mission locale de Lyon, Nunaat, L'Olivier des sages, ORS, SERA, Unis-cité, UrbaLyon, WECF, des professionnels de santé, des citoyens.*

Contact presse Ville de Lyon :

Leïla KESSI leila.kessi@mairie-lyon.fr

Contact presse ARS :

ars-ara-presse@ars.sante.fr